

Règlement des études spécifique

Master Chimie

Parcours Qualité, Sécurité, Environnement (QSE)

Parcours Chimie Organique, Sciences du Vivant et Nanochimie (COVAN)

Parcours Molécules et Macromolécules Fonctionnelles (MMF)

Parcours Matériaux Avancés (MA)

Parcours Physical Chemistry and Chemical Physics (Graduate Program Light S&T)

Parcours Advanced Materials & Innovative Recycling (AMIR)

Pour les parcours de Master 2^{ème} année

Il n'y a pas de compensation inter-semestrielle en 2^{ème} année de Master.

Pour valider une deuxième année, les étudiants doivent avoir indépendamment une note supérieure à 10/20 à chacun des deux semestres 9 et 10.